



Aperçu du système éducatif finlandais. Essai de synthèse

Marie-Christine Paret,
décembre 2017-février 2018¹

La Finlande compte 5,2 millions d'habitants vit en majorité dans des zones urbaines du sud du pays. Sa capitale, Helsinki, regroupe près de 550 000 habitants. Depuis 2015, le gouvernement est constitué de trois formations de droite succédant à une longue période de coalition surtout centristes ou sociales-démocrates.

Depuis les années 70, la Finlande a peu à peu totalement réformé son système d'enseignement général, puis au cours des années 80, l'enseignement secondaire supérieur et le secteur professionnel. Le pays est passé d'un système éducatif, structuré en filières parallèles (classique, technologique et préprofessionnelle) fondé sur une sélection précoce des élèves, à un système unifié et ouvert à tous dans lequel l'enseignement de base ou fondamental concerne tous les élèves.

Au début des années 2000, l'enseignement préscolaire et les activités pré et postscolaires pour les élèves relevant de l'enseignement fondamental ont été intégrés au système éducatif, obtenant ainsi leur propre programme. Cette intégration s'est fondée sur une philosophie précise : **égalité des chances** pour tous en matière d'éducation, **haute qualité éducative** dans **tous** les établissements et à **tous** les niveaux, prise en compte du **bien-être** de tous les élèves, et enfin **confiance** accordée aux établissements et aux enseignants.

Aujourd'hui, le système éducatif finlandais est reconnu de façon internationale pour sa très haute qualité (quatre évaluations PISA successives comprises entre 2000 et 2009). Ces résultats indiquent que **l'influence du contexte familial** est moins marquée en Finlande que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

Il est tout spécialement remarquable de constater que les écoles finlandaises obtiennent des résultats équitables et que le travail qu'elles fournissent est efficace, alors qu'est consacré un temps modéré à l'apprentissage et avec un budget tout à fait raisonnable par rapport à celui d'autres pays². Les enseignants sont hautement qualifiés — la maîtrise est obligatoire pour tous les enseignants exerçant dans le cadre

¹ Ce texte est rédigé en adoptant les Rectifications orthographiques acceptées par l'Académie française en 1990.

² Halinen et Jarvinen 2008 ; Hautamäki *et al.* 2008.

de l'école de base et supérieure — et la profession est à la fois valorisée et populaire dans la société finlandaise. Une éducation de haute qualité est considérée comme l'un des facteurs les plus importants conditionnant l'avenir.

1. Le cursus scolaire pour l'enseignement fondamental obligatoire

L'enseignement fondamental obligatoire est dispensé sous forme de tronc commun, le cursus est le même pour tous. Il commence à l'âge de 7 ans et s'étend sur neuf ans ; il est constitué des niveaux primaire et secondaire inférieur (deux cycles) :

- un premier cycle de six années (élèves de 7 à 13 ans) caractérisées, entre autres, par la présence d'un enseignant généraliste ;
- un second cycle de 3 années (élèves de 13 à 16 ans), où on retrouve des enseignants spécialisés suivant les disciplines scolaires.

L'objectif déclaré de l'éducation fondamentale est de doter les élèves des connaissances et des habiletés nécessaires pour sa vie personnelle et sociale et de donner à chacun une formation de base égale.

Le premier cycle du secondaire

Ce n'est qu'à partir de 7 ans que les enfants commencent normalement à apprendre à lire. Auparavant le jardin d'enfants (1 à 6 ans) et l'éducation préscolaire (6 à 7 ans) cherchent avant tout à éveiller les aptitudes des enfants, leur curiosité. L'école fondamentale de neuf ans est une école unique, mais surtout une école véritablement commune : sans redoublements, sans notes pendant les six années du cycle initial, sans classes de niveau, donc sans classement ni hiérarchisation des élèves, et même sans examen à la sortie. L'on peut y apprendre tranquillement et sans stress, le temps de travail des élèves, entre l'école et la maison, étant de plus particulièrement modeste.

Le 2^e cycle du secondaire

Dès l'entrée dans le second cycle, à 13 ans (équivalent de la 2^e secondaire au Québec), les élèves sont sélectionnés et orientés soit vers une formation générale soit vers un enseignement ou une formation professionnelle. Il existe des possibilités de passerelles entre les deux voies de formation et chacune des voies conduit à des études supérieures.

Pratiquement tous les élèves obtiennent le certificat de fin d'études fondamentales obligatoires : le pourcentage d'abandon n'est que de 0,3 %. D'autre part, lorsqu'ils parviennent au terme de l'enseignement fondamental, vers l'âge de 16 ans, 96 % des élèves continuent vers l'éducation secondaire supérieure.

L'une des originalités de l'enseignement fondamental finlandais est l'organisation de son deuxième cycle. En effet, contrairement à ce que l'on retrouve dans la grande majorité des pays de l'OCDE ainsi qu'au Québec, c'est au 2^e cycle de l'enseignement fondamental (à la 7^e année de scolarisation) que l'on retrouve le plus de groupes d'élèves de taille réduite. Le parcours scolaire favorisant la promotion âge/degré, il est prévisible qu'à l'entrée du 2^e cycle — qui correspond à la 2^e secondaire au Québec —

certains élèves aient des retards. L'existence de groupes de petite taille favorise le soutien aux élèves en difficulté.

En 1985, les groupes de niveau sont supprimés au profit d'une hétérogénéité totale.

Les classes sont hétérogènes. Il n'existe pas d'écoles ou de filières cloisonnées qui ont pour conséquence d'isoler les élèves mieux nantis des élèves éprouvant des difficultés. Les uns et les autres apprennent à s'entraider et à collaborer comme ils le feront dans leur vie citoyenne plus tard. Les élèves en difficulté reçoivent un soutien particulier de leur enseignant et d'autres ressources de l'école.

Le redoublement est quasi inexistant, en principe proscrit par la loi; il peut, à titre exceptionnel être proposé, mais doit toujours être accepté par l'élève et par sa famille. En revanche des groupes de soutien sont systématiquement organisés pour les élèves qui éprouvent des difficultés dans telle ou telle discipline, et un assistant est dépêché dans la classe pour les épauler.

Si au 1^{er} cycle le cadre de la classe traditionnelle est maintenu, en revanche à partir du 2^e cycle, les élèves vont pouvoir composer entièrement leur programme en s'inscrivant à des cours, dont la liste est disponible sur le réseau informatique de leur établissement et accessible aussi par Internet. Sur les 3 ans du secondaire inférieur, les élèves doivent suivre 75 cours ~~de 45 minutes~~: 45 sont obligatoires, les autres totalement optionnels.

Les enfants qui ne sont pas en mesure de suivre l'enseignement régulier doivent recevoir un enseignement spécifique dispensé principalement dans le cadre de l'enseignement régulier. Et si, alors qu'ils bénéficient d'un soutien général ou intensifié, ils nécessitent un soutien *spécial*, ce soutien est le plus de proximité qu'il est possible de la classe commune aux autres élèves. « Cet enseignement est organisé dans la mesure du possible en connexion avec l'enseignement principal, ou dans une classe spécialisée ou dans un endroit adapté ».

L'enseignement fondamental est entièrement gratuit, y compris la cantine scolaire (repas du midi) et le transport scolaire. Les communes affectent les élèves aux écoles à proximité de leur résidence. Les parents peuvent choisir un autre établissement, suivant certaines restrictions.

Après ces neuf années, les élèves peuvent choisir de suivre de façon volontaire une dixième année dans le même type de structure afin de renforcer leur capacité à suivre des études ultérieures avec succès, ou bien ils peuvent se diriger directement vers l'enseignement dit « secondaire supérieur », qu'il soit général ou professionnel.

Les municipalités sont pratiquement responsables de la totalité de l'enseignement de base. Il existe en effet fort peu d'écoles d'État et d'écoles privées en Finlande. Les municipalités assignent une place à chaque élève à proximité de leur domicile, mais, sous certaines limites, les parents sont libres d'opter pour l'établissement scolaire de leur choix.

La majorité des élèves suit l'enseignement dans des écoles de taille moyenne (de 300 à 499 élèves).

Le secondaire supérieur³

À partir de 16 ans, l'enseignement secondaire supérieur (équivalent des cégeps mais qui commencerait un an plus tôt) possède un certain nombre de caractéristiques originales qui le distinguent de beaucoup d'autres systèmes éducatifs dont celui du Québec. La plupart des élèves finlandais (plus de 90 %) poursuivent leurs études après l'école fondamentale, soit dans le secteur général, soit dans le secteur professionnel qui reçoit à lui seul 43 % des élèves.

Le programme est conçu pour durer trois ans, mais les élèves peuvent accomplir leur cursus en deux ou quatre ans. Les études sont organisées en modules et non en classes d'âge. Certains professeurs qui ont connu le système traditionnel des classes encore en vigueur il y a 20 ans regrettent cette notion de groupe constitué bien identifié pour une année. Pour l'élève qui a des besoins spécifiques, un soutien spécial est aussi fourni dans le cadre du secondaire supérieur.

Certains notent qu'au terme de la 9^e année (4^e secondaire, ici), il y a carrément un clivage : les meilleurs vont au général tandis que les moins forts sont dirigés vers des écoles de métiers. Dans l'enseignement professionnel, il existe aussi une part de libre-choix.

Les élèves peuvent ensuite accéder à l'enseignement supérieur, c'est-à-dire aux universités ou aux instituts polytechniques.

2. Les programmes scolaires

Les programmes d'étude sont toujours de la responsabilité de l'État. Les référentiels de programmes scolaires de l'enseignement fondamental précisent ce que les élèves doivent apprendre, ils précisent également les grandes orientations pour l'évaluation et les niveaux à atteindre. Ces derniers détaillent par discipline les savoirs et savoir-faire que l'élève devra atteindre pour obtenir l'appréciation « bien » ou la note chiffrée correspondante 8 (sur une échelle de 4 à 10).

Tous les élèves commencent l'anglais à 9 ans. À 11 ans, ils peuvent choisir une deuxième langue parmi l'allemand, le français, le suédois et le russe, l'allemand étant nettement majoritaire.

À partir du niveau 7 (13 ans), des matières optionnelles sont introduites, différentes selon les écoles qui définissent leurs propositions en accord avec les municipalités. Chaque école peut choisir de mettre davantage l'accent sur telle ou telle option dont il tirera sa spécificité. Le choix peut être très varié : éducation physique, dessin, nouvelles technologies, musique, langues étrangères....

³ Le début de l'enseignement dit « secondaire supérieur » correspond au début du cégep ; il est facultatif.

3. L'évaluation des apprentissages et les examens

Jusqu'à 9 ans, les élèves ne sont absolument pas notés. Ce n'est qu'à cet âge qu'ils sont évalués pour la première fois, de façon non chiffrée. L'acquisition des savoirs fondamentaux peut ainsi se faire sans le stress des notes et des contrôles et sans la stigmatisation des élèves plus lents.

À l'école fondamentale (7 à 16 ans) il n'y a pas d'évaluation nationale des acquis des élèves. Ce sont les enseignants qui procèdent à une évaluation dans les disciplines respectives sur la base des objectifs prévus par le cursus, évaluation qui se fait sans notes; l'enseignant donne son appréciation en quelques mots écrits. L'idée est d'informer l'enfant et ses parents des progrès qu'il a faits; il ne s'agit pas de le comparer aux autres, les enfants ne doivent pas être placés les uns par rapport aux autres sur une échelle allant de « mauvais élève » à « excellent élève ».

Parfois, l'enseignant choisit parmi des formules d'évaluation toutes faites une caractérisation ou un commentaire qui convient le mieux à l'élève.

Les notes chiffrées n'apparaissent qu'en 6^e année. Ensuite, le même rythme d'évaluation est conservé dans l'enseignement fondamental avec des notes chiffrées pouvant aller de 4 à 10.

Les notes reportées dans l'attestation de fin d'études de l'école fondamentale, soit un brevet remis à la fin de la 9^e année de scolarisation, sont octroyées par les enseignants. Et c'est à partir de cette évaluation que les élèves peuvent se qualifier pour des études ultérieures. C'est pourquoi le curriculum national de base définit des lignes directrices pour l'évaluation des élèves dans toutes les disciplines régulières.

Au secondaire supérieur la même échelle est conservée. En revanche le rythme des évaluations est beaucoup plus soutenu : chaque session de six semaines se conclut par une semaine pendant laquelle les élèves subissent des tests chaque jour de 9 h à 12 h.

Le premier examen national à la fin des études de second degré

L'enseignant doit procéder à des évaluations régulières de son fonctionnement et de ses résultats et les rendre publiques. Ces évaluations doivent être organisées par l'établissement lui-même. Mais des évaluations externes sont aussi exigées.

Des contrôles standardisés au niveau national sont exceptionnels. Il en est proposé un par exemple en classe 9 (fin de la scolarité obligatoire) pour que l'enseignant puisse se comparer aux autres enseignants du pays.

Le premier examen national à la fin des études secondaires supérieures à 16 ans (« *matriculation examination* ») comprend quatre épreuves obligatoires : langue maternelle, trois épreuves choisies parmi les suivantes : deuxième langue nationale, langue étrangère, mathématiques ou études générales (sciences humaines et sciences

naturelles). Le candidat peut également choisir des matières à option. [source : Ministère]

À la réussite de cet examen et du plan de cours complet du cours secondaire, l'élève reçoit un certificat individuel portant mention des examens passés, des niveaux et des notes obtenues. Cet examen permet d'accéder à l'enseignement supérieur.

À certaines conditions, les élèves du professionnel du secondaire supérieur peuvent également passer cet examen final.

Les mesures de soutien étant très fortes, seul 0,5 % d'une classe d'âge quitte le cycle fondamental sans attestation finale.

La majorité des élèves a suivi l'enseignement dans des écoles de taille moyenne (de 300 à 499 élèves). 20 % des écoles obligatoires ont moins de 50 élèves et 5 % plus de 500.

4. Des professeurs experts

Les enseignants jouissent d'une formation initiale poussée et de conditions de travail enviables.

En effet les candidats, en plus d'être titulaires du « matriculation examination », doivent avoir acquis déjà une expérience auprès des enfants comme « assistants » dans une école pendant trois ans⁴. C'est seulement alors qu'ils peuvent présenter un dossier d'admission auprès de la faculté d'éducation de leur choix (en général ils postulent dans plusieurs universités). Les stages commencent dès la première année de formation. D'abord d'une courte durée, ils deviennent plus longs au cours de la formation.

Les universités sélectionnent parmi les meilleurs candidats, 10 % d'entre eux seulement sont admis en formation de professeur du 1^{er} cycle ; pour professeurs spécialisés dans différentes matières (2^e cycle), le coefficient d'admission varie entre 10 et 50 % selon la discipline.

Les études sont gratuites à l'université, mais le taux d'acceptation des candidats à la faculté d'éducation est très faible (5 % contre 12 % en médecine)⁵.

« Quant à l'université, si l'inscription y est gratuite et l'allocation d'étude donnée à tous ceux qui y entrent, n'oublions pas de mentionner que les examens d'entrée sont extrêmement difficiles, écrémant 10 % ou 20 % des candidats, parfois moins [...]. L'accès s'y fait par les notes en premier, mais également par un système de quota... »⁶.

Les universités ont des écoles destinées à la formation pratique des futurs enseignants, écoles gérées par les universités mêmes.

⁴ La préparation des enseignants comprend au moins une année complète d'expérience d'observation dans une école associée à l'université et de participation à la résolution des problèmes en groupes.

⁶ Commentaire de Virginie Suzanne, blog du site Democratisation-scolaire.fr. à propos de l'article Paul Robert.

Tous les professeurs doivent être titulaires d'une maîtrise en sciences de l'éducation pour enseigner aux niveaux 1 à 6 de l'éducation fondamentale, dans leur discipline pour les professeurs des niveaux 7 à 9 de l'éducation fondamentale et dans le secondaire supérieur, qui sera complété par un diplôme d'études pédagogiques (pendant un ou deux ans à la faculté d'éducation). La durée de la formation incluant la maîtrise, est de cinq ans et se fait au niveau universitaire.

Ces études incluent des recherches personnelles qui constituent environ 20 % des programmes de formation. À la fin du mémoire, les étudiants doivent présenter un deuxième examen lié à leur sujet de recherche.

Ainsi, du jardin d'enfants à la fin du secondaire, les élèves auront devant eux des professeurs très qualifiés. Les enseignants dans le préscolaire (enfants de 6 ans à 7 ans) sont également titulaires d'une maîtrise. Même le corps enseignant et les éducateurs dans les garderies et jardins d'enfants sont généralement titulaires d'un diplôme supérieur du premier degré, équivalent au *bachelor's degree*⁷.

Les *conseillers* et les professeurs de *classes spéciales* suivent un enseignement particulier qui les prépare à intervenir auprès des enfants qui rencontrent des difficultés particulières.

Selon l'étude d'*Eurydice* de la Commission européenne, le salaire annuel brut des professeurs se situe entre environ 50 000 et 64 700 \$ pour le premier cycle du secondaire et entre 53 000 et 69 000 \$ pour les professeurs du second cycle. Le salaire moyen actuel des enseignants au Québec est de 64 178 \$ (MELS, 2017).

La charge de travail est de 20 séquences de cours (20 fois 45 mn) par semaine, soit 4 heures par jour.

Les enseignants de pratiquement tous les niveaux du système d'éducation sont requis de participer chaque année à des stages de **formation continue** inclus dans leur temps de travail et prévus par leur contrat. Après leurs études les professeurs gardent un contact étroit avec l'université. Ils sont également régulièrement consultés sur le contenu des programmes. Le professeur jouit d'une liberté pédagogique totale, ce que lui permet sa formation. Il est là comme une ressource parmi d'autres (livres, rétroprojecteur, ordinateur, vidéo projecteur, TV, lecteur de DVD); on lui demande avant tout de créer des situations d'apprentissage variées et stimulantes.

La Finlande veut que les élèves accèdent au savoir avec enthousiasme et cela n'est possible qu'en les rendant pleinement acteurs de leur apprentissage.

5. Un taux d'encadrement élevé

⁷ À la faculté d'éducation de Joensuu, sur 1200 dossiers — comprenant lettre de motivation et CV — 300 sont retenus chaque année. Les candidats doivent ensuite passer, pendant deux jours entiers, des séries de tests et d'entretiens. Au terme de ces tests, seuls 80 candidats pourront entamer leurs études à la faculté d'éducation

Durant les premières années de l'école obligatoire (1er cycle de 7 à 13 ans), les effectifs ne doivent pas dépasser 25 élèves par classe. En fait la norme semble plutôt être autour de 20 élèves.

Au secondaire supérieur (14-17 ans), les groupes sont constitués en fonction des inscriptions des élèves : les tailles sont donc très variables, mais il n'est pas rare de voir des groupes de TP de 6 ou 7 élèves. Les classes de science sont limitées à 16 élèves pour pouvoir pratiquer des expériences dans chaque classe (Vailles, F.). À Vääksy (petite ville à deux heures au nord de la capitale), il n'y a que 20 à 24 élèves par classe pour les groupes de 13-15 ans, contre 28 au Québec. L'école compte seulement 300 élèves de 13 à 15 ans, ce qui est typique en Finlande. L'école de Vääksy a une petite classe d'enfants qui ont des troubles (autisme, etc.) et une autre avec des élèves ayant des handicaps physiques. Ils sont dans les groupes ordinaires, mais pas à plein temps.

L'encadrement à trois niveaux (général, intensif et spécial) est devenu une norme nationale.

Dès l'école primaire et encore au 1^{er} cycle du secondaire, des assistants d'éducation viennent apporter leur concours au professeur dans sa classe même où il peut prendre en charge des groupes restreints d'élèves ayant besoin d'une aide particulière. 30 % des élèves reçoivent de l'aide spécialisée pendant leurs 9 premières années d'école.

Comment expliquer ces taux d'encadrement, alors que d'après les statistiques disponibles la dépense globale d'éducation de la Finlande est à peu près comparable à celle de la France ou du Québec (autour de 7 % du PIB) ? L'absence de « *vie scolaire* » et de corps d'inspection et le poids beaucoup moins lourd de l'administration centrale en raison d'une décentralisation poussée pourraient être des éléments de réponse.

Les classes sont spacieuses et équipées de tout le matériel le plus moderne. En classe de finnois, les murs sont couverts de livres ; il n'y a pas une salle qui n'ait son rétroprojecteur, son ordinateur, son vidéo projecteur, sa TV et son lecteur de DVD.

6. L'éducation préscolaire soutient le développement et l'apprentissage de l'enfant.

En Finlande, comme dans plusieurs pays nordiques, on se montre peu favorable à ce que l'on qualifie « d'éducation précoce » et la scolarisation obligatoire ne débute pas avant l'âge révolu de 7 ans. Les jardins d'enfants ne relèvent pas du ministère responsable de l'éducation, mais des municipalités, ils ne sont pas encore considérés comme faisant officiellement partie du système éducatif.

L'éducation à la petite enfance vise à soutenir la croissance équilibrée, le développement et le processus d'apprentissage de l'enfant dès le plus jeune âge. Elle peut être dispensée dans un jardin d'enfants ou dans des groupes moins nombreux d'accueil en milieu familial chez des privés. Il y a des frais de garde qui atteignent

jusqu'à 20 \$ par jour et varient selon le revenu familial. Seules les familles ayant des revenus annuels de moins de 42 000 \$ ne paient pas.

L'éducation préscolaire volontaire s'adresse aux élèves âgés de 6 ans, dure **un an**, est **gratuite et non obligatoire**. Pratiquement tous les enfants de 6 ans [environ 97 %] y participent afin d'acquérir des compétences, connaissances et aptitudes dans divers domaines d'apprentissage en fonction de leur âge et de leurs aptitudes individuelles. Elle peut toutefois être de durée variable suivant les localités, les ressources disponibles et les priorités des communes. Ces activités visent à donner aux élèves un cadre familial et sûr, dans lequel ils peuvent participer à toute une gamme d'activités stimulantes en dehors des cours.

« Le Québec pourrait en fait revoir les exigences académiques présentes dans les programmes de formation en enseignement, ainsi que certains aspects liés à la sélection des candidats, ou s'inspirer de l'articulation théorie/pratique/recherche que réalisent les Finlandais, entre autres choses. »
(Morales et Tardif, p. 13)

Principales sources consultées

Aperçu du système éducatif finlandais [2014] « Éducation en Finlande », série publiée par Ministry of Education and Culture, Finnish National Board Education
http://www.oph.fi/download/160267_apercu_du_systeme_educatif_finlandais.pdf

EDUPRONET, le réseau pédagogique du Maghreb (2015) Pourquoi le système éducatif finlandais est-il fini ? *La Rédaction*, 3 février 2015.
<http://edupronet.com/systeme-educatif-finlandais-fini/>

Finnish National Board of Education (2015) *Key figures on early childhood and basic education in Finland*, Timo Kumpulainen (Ed), Publication 2015 :4
http://www.oph.fi/english/publications/2015/key_figures_on_early_childhood_and_basic_education_in_finland

Halinen, Irmeli *Le curriculum en Finlande : un outil puissant au service de l'éducation*. Revue internationale d'éducation de Sèvres, 56, avril 2011.
<https://ries.revues.org/1055>

Jackson, Abby [2016] *Finland has one of the best education systems in the world*. Business Insider.
<http://www.businessinsider.com/how-finland-beats-america-on-education-2016-11>

Margelidon, Marie-Hélène (2004) *Le système éducatif finlandais*, Revue internationale d'éducation de Sèvres. 36, p. 175-182.

Meirieu, P. (2016) *Leçon de Finlande*, Le café pédagogique,
<http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2016/01/29012016Article635896463970136711.aspx>

Moore, Tim. *Finnish Education System*—April 2008 Research and Library Services Northern Ireland Assembly.

<http://archive.niassembly.gov.uk/io/research/2008/4608.pdf>

MEDIAPART, le blog de Jolemanique

<https://blogs.mediapart.fr/jolemanique/blog/100713/education-finlandaise-revisitee>

Morales Perlaza, Adriana et Tardif Maurice [2015] *La formation initiale des enseignants au Québec et en Finlande : une étude comparative*. Comparative and International Education / Éducation Comparée et Internationale Volume 43 | Issue 3, Article 2, January.

Pelletier, Guy [2007], *Finlande — Québec : Regards comparatifs de deux systèmes éducatifs en évolution*. Université de Sherbrooke.

Bernadette Plumelle Marion Latour (2012) *La formation initiale et continue des enseignants : Allemagne, Angleterre, Finlande*. Centre de ressources et d'ingénierie documentaire. Sèvres, France, juillet.

Robert, Paul [2010] *L'éducation en Finlande : les secrets d'une étonnante réussite*. Principal du collège Nelson Mandela de Clarensac [Gard], France.

<https://www.meirieu.com/ECHANGES/robertfinlande.pdf>

Taylor, Adam [2011] *26 Amazing Facts About Finland's Unorthodox Education System*. Foreign desk reporter at The Washington Post

<http://www.businessinsider.com/finland-education-school-2011-12>

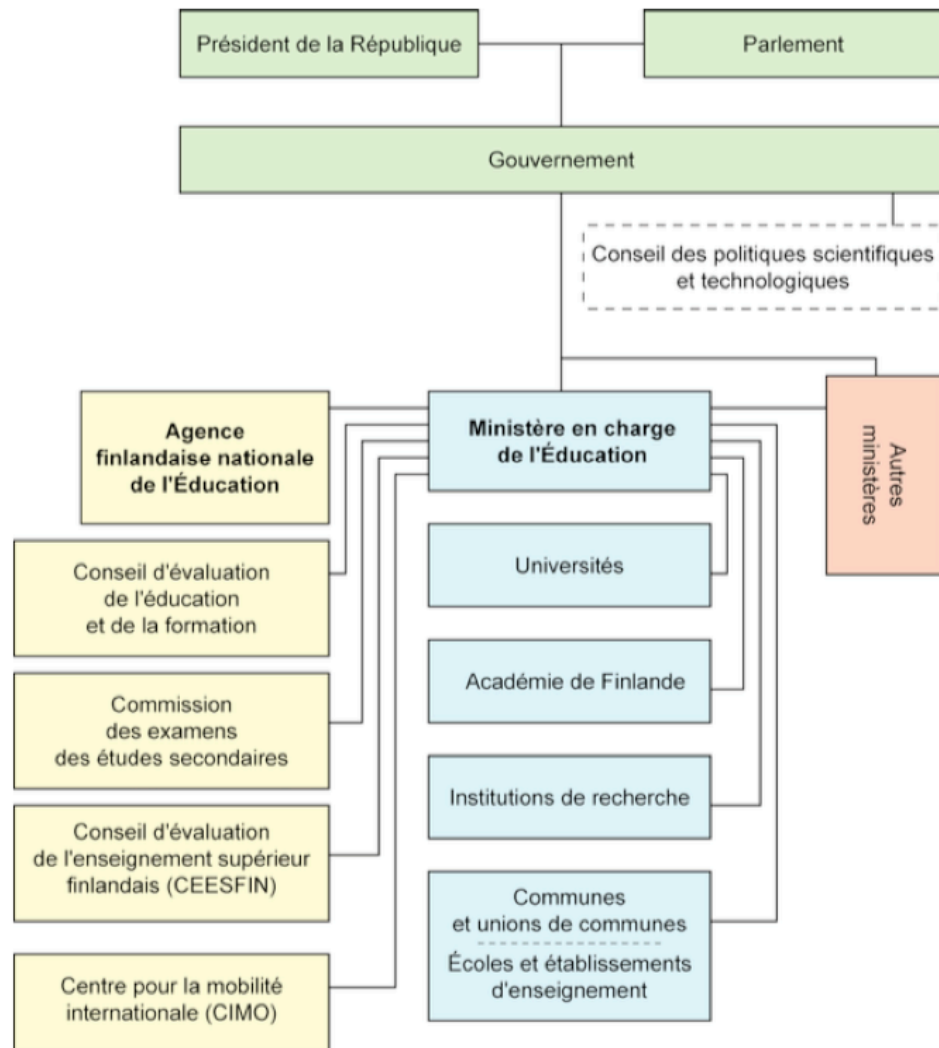
Vailles, Francis [2014] *Les dessous de l'école à succès finlandaise*. La Presse, 26 sept.

<http://affaires.lapresse.ca/economie/international/201409/26/01-4803740-les-dessous-de-lecole-a-succes-finlandaise.php>

Zakhartchouk, Jean-Michel (2008) *La Finlande : un modèle éducatif pour la France ? Les secrets de la réussite*. Cahiers pédagogiques, N ° 464.

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/La-Finlande-un-modele-educatif-pour-la-France>

Le ministère finlandais chargé de l'éducation, ses agences et ses conseils²⁹



²⁹ Sources intégrées OCDE (2003 : 45) et MEF (2006).

Trouvé au passage :

« Si l'éducation était vraiment une priorité nationale, reconnue et partagée, pourquoi un consensus, transcendant les oppositions politiques, ne pourrait-il pas se dégager qui permettrait enfin d'avancer dans une direction mûrement réfléchie, sans à-coups et sans retours en arrière ? »

Paul Robert, principal de collège, France
